

# Mobul, itinéraires pédestres, patrouilleurs et accompagnateurs

## MOBUL – transports public (Les horaires changent dès le 10.12.2023)

Des lignes scolaires payantes desservent les établissements du Cercle Bulle-Morlon : détail en pages 26 à 28 de ce bulletin d'informations.

Les transports publics Mobul permettent également de relier les établissements scolaires.

Les titres de transport Mobul ainsi que les horaires des lignes sont disponibles sur internet : [www.tpf.ch/mobul](http://www.tpf.ch/mobul).

## 7<sup>H</sup> - 8<sup>H</sup> de MORLON :

L'école de Morlon n'ayant actuellement pas de classe de ces degrés, les élèves concernés sont scolarisés dans l'établissement de la Condémine, à Bulle. Afin de s'y rendre, un abonnement Mobul est pris en charge par la Commune de Morlon.

La demande doit être adressée directement au secrétariat communal de Morlon.

## Itinéraires pédestres préconisés



Se rendre à l'école à pied, lorsque cela est possible, est un moment de partage et de découvertes pour les enfants.

Etablis en lien avec les autorités compétentes, des itinéraires piétonniers sont préconisés afin de rejoindre les sites scolaires.

Les plans de ces itinéraires sont disponibles via le code QR ci-contre.



## Patrouilleurs scolaires – zones et horaires d'intervention

Les patrouilleurs sont formés par les instructeurs de la circulation de la police locale et cantonale. Ils aident les élèves à traverser la route aux abords des établissements scolaires.



<b>ZONE CONDÉMINE</b>	Rue St-Denis	07.25 à 07.55	13.00 à 13.30
	Rue de Gruyères	11.30 à 11.55	15.20 à 15.50
	Route de Morlon	07.20 à 07.50 11.30 à 11.55	13.00 à 13.30 15.20 à 16.00
<b>ZONES LÉCHÈRE CEB33</b>	Route de la Pâla	07.20 à 07.50 11.30 à 11.55	13.00 à 13.30 15.25 à 15.55
	Rue du Château d'En-Bas	07.25 à 07.55 11.30 à 11.55	13.00 à 13.30 15.20 à 15.50

## Accompagnateurs scolaires – zone et horaires d'intervention



Ils accompagnent les élèves entre l'arrêt de bus de l'école de La Léchère vers le bâtiment de Dardens, et du bâtiment de Dardens vers l'arrêt de bus de La Léchère.

<b>ZONE LÉCHÈRE</b>	De l'arrêt de bus Léchère vers bâtiment Dardens	07.35 à 08.00	13.05 à 13.30
	Du bâtiment Dardens vers arrêt de bus Léchère	11.25 à 11.50	15.20 à 15.50